

M. DIEFENBAKER: Vu cette incertitude, le ministre songerait-il à proposer un amendement visant à supprimer la possibilité d'invalidation à cet égard?

M. REID: Ils ne sont pas forcés d'accepter le cachet.

Le très hon. M. ILSLEY: Je porterai cette proposition à la connaissance de mes collègues pour qu'ils puissent l'étudier.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

SUBSTITUTIONS PARMIS LES MEMBRES DES COMITÉS DES BILLS PRIVÉS, DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES COMPTES PUBLICS

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports) propose:

Que le nom de M. Bradshaw soit substitué à celui de M. Lockhart au comité permanent des bills privés; que le nom de M. Fulton soit substitué à celui de M. Harkness au comité spécial des Affaires des anciens combattants, et enfin que le nom de M. Richard (Ottawa-Est) soit substitué à celui de M. McCubbin au comité permanent des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Il a été répondu oralement aux questions marquées d'un astérisque.)

NATIONAL-CANADIEN—PENSIONS

M. KNOWLES:

1. Combien d'employés retraités du National-Canadien ne reçoivent que la pension mensuelle de base de \$25?

2. Combien reçoivent, en plus de cette pension mensuelle de base, une pension supplémentaire?

3. Combien de ces pensions supplémentaires sont: a) de moins de \$20 par mois; b) de \$20 à \$29.99; c) de \$30 à \$39.99; d) de \$40 à \$49.99; e) de \$50 à \$59.99; f) de \$60 ou plus par mois?

L'hon. M. CHEVRIER:

Les chemins de fer Nationaux donnent les renseignements suivants:

1. Les pensions entièrement à la charge du réseau consistent soit en un montant de base de \$25 par mois soit en une pension de service de plus de \$25. Le nombre des employés touchant une pension de base ou de service se répartit ainsi:

Moins de \$25 par mois (Ancien plan)	60
\$25.00 par mois	2,584
\$25.01 à \$29.99 par mois	875
\$30.00 à \$39.99 par mois	667
\$40.00 à \$49.99 par mois	365
\$50.00 à \$59.99 par mois	225
\$60.00 ou plus par mois	574

5,350

2. Nombre des pensions partiellement à la charge du réseau et partiellement compensées par les cotisations des employés:

\$25.01 à \$29.99 par mois	470
\$30.00 à \$39.99 par mois	1,994
\$40.00 à \$49.99 par mois	1,305
\$50.00 à \$59.99 par mois	873
\$60.00 ou plus par mois	3,509

8,151

3. Voir réponse au n° 2.

NATIONAL-CANADIEN—PENSIONS

M. KNOWLES:

1. Combien d'employés actuellement à l'emploi du National-Canadien font des versements en vue d'une pension supplémentaire, en plus de la pension mensuelle de base de \$25 à laquelle ils auront droit lors de leur retraite à soixante-cinq ans?

2. Combien d'employés travaillant actuellement pour le compte du National-Canadien auront droit, lors de leur retraite, d'après leur état actuel, à la seule pension mensuelle de base de \$25?

L'hon. M. CHEVRIER:

1. Le nombre des employés qui font des versements en vue d'une pension supplémentaire est de 31,858.

2. On ne possède pas de statistique sur le nombre d'employés qui n'auront droit, lors de leur retraite, qu'à la seule pension mensuelle de base de \$25.

ARMÉE CANADIENNE

M. FULTON:

1. a) Quels sont les effectifs autorisés de l'armée active du Canada? Ont-ils été modifiés et, s'il en est ainsi, dans quel sens? b) Quels sont, présentement, les effectifs de l'armée active?

2. Quelle est présentement, par région, la distribution des effectifs de l'armée active?

3. Sur le personnel relevant de chaque région, mentionné en réponse à la question 2, combien font a) partie des forces effectives de combat, b) des troupes administratives des services ou de bureau?

4. a) Quels sont présentement les effectifs autorisés d'officiers et de soldats de chaque unité ou partie d'unité de toute arme et service, formant les éléments de brigade des forces de campagne de l'armée active? b) Quel est le nombre actuel d'officiers et de soldats faisant présentement partie des effectifs de chaque unité ou partie d'unité mentionnée au paragraphe 4 a) précédent?

M. LAPOINTE: L'honorable député a consenti à retirer les troisième et quatrième parties de sa question. On a répondu aux première et deuxième parties.

1. a) 26,329—les effectifs globaux actuels ne devant pas dépasser 20,079.

b) 15,409.